

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KOLTOR part A

UFI

UFI: YM7R-JXQR-R006-EE6C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC1

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

SAS TEXXIUM

58 RUE MAITENA

40 260 CASTETS

No. de téléphone 05 58 57 37 20

www.texxium.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila tel:01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Carc. 1B H350

STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger ***

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger ***

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261.9	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ***	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Methyl-methacrylate; 1,4-Dihydroxybenzene; Cumene Hydroperoxide; Isopropylbenzène
--------------	--

Informations complémentaires**Autres informations complémentaires *****

Réservée aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Methyl-methacrylate**

No. CAS	80-62-6	
No. EINECS	201-297-1	
Concentration	>= 50 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Flam. Liq. 2	H225
	STOT SE 3	H335
	Skin Irrit. 2	H315
	Skin Sens. 1	H317

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : KOLTOR Seringue part A

Version : 11 / FR
remplace la version : 10 / FR

Date de révision: 05.01.2024
Date d'impression 05.01.2024

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D
CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

No. CAS 868-77-9
No. EINECS 212-782-2
Numéro d'enregistrement 01-2119490169-29
Concentration $\geq 10 < 25 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317
Skin Irrit. 2 H315

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Cumene Hydroperoxide

No. CAS 80-15-9
No. EINECS 201-254-7
Concentration $\geq 3 < 5 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
STOT RE 2 H373
Skin Corr. 1B H314
Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H312
Acute Tox. 3 H331
Org. Perox. E H242
Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 $\geq 3 < 10$
STOT SE 3 H335 $\geq 1 < 10$
Skin Corr. 1B H314 ≥ 10
Eye Irrit. 2 H319 $\geq 1 < 3$
Skin Irrit. 2 H315 $\geq 3 < 10$

ATE orale 382 mg/kg
ATE dermale 500 mg/kg
cATpE par inhalation, Poussières/Brouillards 0,5 mg/l
cATpE par inhalation, Vapeurs 3 mg/l

Propylidynetrimethyl trimethacrylate

No. CAS 3290-92-4
No. EINECS 221-950-4
Numéro d'enregistrement 01-2119542176-41
Concentration $\geq 1 < 2,5 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Chronic 2 H411

Isopropylbenzène

No. CAS 98-82-8
No. EINECS 202-704-5
Concentration $\geq 0,1 < 1 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 3 H226
Asp. Tox. 1 H304

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : KOLTOR Seringue part A

Version : 11 / FR
remplace la version : 10 / FR

Date de révision: 05.01.2024
Date d'impression 05.01.2024

STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 2	H411
Carc. 1B	H350

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	< 25 %
-----------	------	--------

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C, 4

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

1,4-Dihydroxybenzene

No. CAS 123-31-9

No. EINECS 204-617-8

Numéro 01-2119524016-51

d'enregistrement

Concentration $\geq 0,1 < 1 \%$

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1	H317
Eye Dam. 1	H318
Carc. 2	H351
Acute Tox. 4	H302
Muta. 2	H341

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
-----------------	--------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut

provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération des locaux. Eviter la formation d'aérosol. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation! Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le choc et le frottement. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation de colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

Methyl-methacrylate

Valeur	205	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	410	mg/m ³	100	ppm(V)

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact de courte durée avec les mains			
Matériau approprié	nitrile			
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm	
Temps de pénétration	>	480	min	

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

liquide

Couleur

vert

Odeur

caractéristique

Point de fusion

Remarque

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur

101

°C

inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque

non déterminé

Point d'éclair

Valeur

10

°C

Température d'inflammabilité

Remarque

non déterminé

température de décomposition

Remarque

non déterminé

valeur pH

Remarque

non déterminé

Viscosité

dynamique

Valeur

4000

à

6000

mPa.s

température

25

°C

cinématique

Valeur

4000

à

6000

mm²/s

température

23

°C

solubilité(s)

Remarque

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

Pression de vapeur

Valeur

47

hPa

température

20

°C

Densité et/ou densité relative

Valeur

1

g/cm³

température

25

°C

Densité de vapeur relative

Remarque

non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque

non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	8.681,81	mg/kg
	82	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	rat	
DL50	7872	mg/kg

Cumene Hydroperoxide

Espèces	rat	
DL50	382	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS	

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10.000	mg/kg
-----	----------	-------

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces lapin
CL 50 > 5000 mg/kg

Cumene Hydroperoxide

Espèces rat
DL50 500 mg/kg
Source Banque de données de substances GESTIS

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces lapin
DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE 68,1818 mg/l

Administration/Forme Vapeurs

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

ATE 11,3636 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces rat
CL 50 78 mg/m³
Durée d'exposition 4 h

Cumene Hydroperoxide

Espèces rat
CL 50 1,37 mg/l
Durée d'exposition 4 h
Source Banque de données de substances GESTIS

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Sensibilisation (Composants)**Methyl-methacrylate**

évaluation sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	125,5	à	275,0	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Oryzias latipes			
CL 50	> 100			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	720			mg/l

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Daphnia magna			
CE50	380			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Daphnia magna			
NOEC	24,1			mg/l
Durée d'exposition	21	d		

Toxicité pour les algues (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	Algue			
CE50	170			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Selenastrum capricornutum			
CE50	345			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

Nom commercial : KOLTOR Seringue part A

Version : 11 / FR

Date de révision: 05.01.2024

remplace la version : 10 / FR

Date d'impression 05.01.2024

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Valeur >= 92 %

Durée de l'essai 14 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
EmS		F-E, S-D	
14.1. Numéro ONU	1133	1133	1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS (Methyl-methacrylate)	ADHESIVES (Methyl-methacrylate)	ADHESIVES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 0 % 0 g/l

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Org. Perox. E	Peroxyde organique, Types E
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Service établissant fiche de données de sécurité

Department product safety

Informations complémentaires

sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KOLTOR part B

UFI

UFI: YM7R-JXQR-R006-EE6C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC1

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Eleco Panacol-EFD

125 Avenue Louis Roche Z.A des Basses Noels

92238 GENNEVILLIERS Cedex

No. de téléphone 01.47.92.41.80

No. Fax 01.47.92.22.72

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS eleco@eleco-panacol.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila tel:01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Nom commercial : KOLTOR Seringue part B

Version : 11 / FR
remplace la version : 10 / FR

Date de révision: 07.12.2023
Date d'impression 02.01.2024

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P261.9 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

- contient Methacrylic acid; 1-Benzoyl-2-Ethylimidazol; Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Methyl-methacrylate

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.
Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Methyl-methacrylate

- No. CAS 80-62-6
- No. EINECS 201-297-1
- Concentration >= 50 %
- Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 - Flam. Liq. 2 H225
 - STOT SE 3 H335
 - Skin Irrit. 2 H315
 - Skin Sens. 1 H317

Annotations additionelles:
DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D
CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

- No. CAS 868-77-9
- No. EINECS 212-782-2
- Numéro d'enregistrement 01-2119490169-29
- Concentration >= 25 < 50 %
- Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 - Eye Irrit. 2 H319

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : KOLTOR Seringue part B

Version : 11 / FR
remplace la version : 10 / FR

Date de révision: 07.12.2023
Date d'impression 02.01.2024

Skin Sens. 1 H317
Skin Irrit. 2 H315

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Methacrylic acid

No. CAS 79-41-4
No. EINECS 201-204-4
Numéro d'enregistrement 01-2119463884-26
Concentration $\geq 10 < 19 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 3 H311
Acute Tox. 4 H302
Skin Corr. 1A H314
Acute Tox. 4 H332
STOT SE 3 H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 ≥ 1
ATE orale 1.320 mg/kg
ATE dermale 500 mg/kg
cATpE par inhalation, Poussières/Brouillards 1,5 mg/l
cATpE par inhalation, Vapeurs 11 mg/l

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D
CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Monobenzoyl Thiourea

No. CAS 614-23-3
Concentration $\geq 1 < 9,6 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302

cATpE orale 500 mg/kg

1-Benzoyl-2-Ethylimidazol

No. CAS 137590-32-0
No. EINECS 415-820-8
Concentration $\geq 1 < 3 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Dam. 1 H318
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 3 H412

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Éliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation! Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le choc et le frottement. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3

Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Observer les précautions indiquées sur TDS.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation de colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Methyl-methacrylate

Valeur	205	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	410	mg/m ³	100	ppm(V)

Methacrylic acid

Valeur	70	mg/m ³	20	ppm(V)
--------	----	-------------------	----	--------

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

Use NIOSH approved respirator if there is potential to exceed exposure limits. If this material is handled at elevated temperatures, or under mist-forming conditions without engineering controls, a NIOSH approved respirator must be used.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation

Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié

nitrile

Épaisseur du gant

>= 0,4 mm

Temps de pénétration

> 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière

liquide

Couleur

rose

Odeur

caractéristique

Point de fusion

Remarque

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur

101

°C

inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque

non déterminé

Point d'éclair

Valeur

10

°C

Température d'inflammabilité

Remarque

non déterminé

température de décomposition

Remarque

non déterminé

valeur pH

Remarque

non déterminé

Viscosité

dynamique

Valeur

4000

à

6000

mPa.s

température

25

°C

cinématique

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : KOLTOR Seringue part B

Version : 11 / FR
remplace la version : 10 / FR

Date de révision: 07.12.2023
Date d'impression 02.01.2024

Valeur 4000 à 6000 mm²/s
température 23 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur 47 hPa
température 20 °C

Densité et/ou densité relative

Valeur 1 g/cm³
température 25 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE)

no 1272/2008**Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	5.689,65	mg/kg
	52	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Methacrylic acid**

Espèces	rat			
DL50	1320			mg/kg

Methyl-methacrylate

Espèces	rat			
DL50	7872			mg/kg

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	rat			
DL50	> 5000			mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	5.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Methacrylic acid**

Espèces	lapin			
DL50	500	à	1000	mg/kg

Methyl-methacrylate

Espèces	lapin			
CL 50	> 5000			mg/kg

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	lapin			
DL50	> 5000			mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	15	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	> 100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Methacrylic acid**

Espèces	rat			
CL 50	7,1			mg/l
Durée d'exposition	4		h	

Methyl-methacrylate

Espèces	rat			
CL 50	78			mg/m³
Durée d'exposition	4		h	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	non déterminé
----------	---------------

sensibilisation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Sensibilisation (Composants)**Methacrylic acid**

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

Methyl-methacrylate

évaluation	sensibilisant
------------	---------------

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Mutagénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité pour la reproduction

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Cancérogénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Methacrylic acid**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	85		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Methyl-methacrylate

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	125,5	à	275,0 mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	>	100	mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Methacrylic acid**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	>	130	mg/l

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : KOLTOR Seringue part B

Version : 11 / FR
remplace la version : 10 / FR

Date de révision: 07.12.2023
Date d'impression 02.01.2024

Durée d'exposition 48 h

Methacrylic acid

Espèces Daphnia magna
NOEC 53 mg/l

Methyl-methacrylate

Espèces Daphnia magna
CE50 720 mg/l

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces Daphnia magna
CE50 380 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces Daphnia magna
NOEC 24,1 mg/l
Durée d'exposition 21 d

Toxicité pour les algues (Composants)

Methacrylic acid

Espèces Selenastrum capricornutum
CE50 45 mg/l
Durée d'exposition 72 h

Methacrylic acid

Espèces Selenastrum capricornutum
NOEC 8,2 mg/l
Durée d'exposition 72 h

Methyl-methacrylate

Espèces Algue
CE50 170 mg/l
Durée d'exposition 96 h

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces Selenastrum capricornutum
CE50 345 mg/l
Durée d'exposition 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Valeur $\geq$ 92 %
Durée de l'essai 14 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
---------------------	-----------	---

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
EmS		F-E, S-D	
14.1. Numéro ONU	1133	1133	1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid)	ADHESIVES (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid)	ADHESIVES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 0 % 0 g/l

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Service établissant fiche de données de sécurité

Department product safety

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.